

COMMUNIQUE DE PRESSE

7 avril 2023

Opération 2023 : « Attention, on marche sur des œufs ! »

La quatrième édition de la campagne nationale de sensibilisation appelle à la vigilance les usagers du littoral, qui partagent cet espace avec des espèces vulnérables qu'il convient de protéger.

Depuis le lancement de l'opération #OnMarcheSurDesOeufs lors du déconfinement en mai 2020, le Conservatoire du littoral, l'Office français de la biodiversité, l'Office national des forêts, la LPO, Rivages de France se mobilisent tous les ans au début du printemps pour informer les Français sur les enjeux de biodiversité qui se jouent sur les plages pendant la période de reproduction des animaux sauvages.



Certains oiseaux du littoral, tels les gravelots, les sternes ou les huitriers, y construisent des nids très simples directement sur le sol, en déplaçant quelques galets ou en profitant d'une légère dépression dans le sable. Leurs œufs se confondent ainsi avec l'environnement. Mais si ce camouflage les met à l'abri des prédateurs, il ne peut rien contre le piétinement des promeneurs ou de leurs chiens qui fréquentent en nombre les mêmes espaces dès le retour du beau temps, inconscients que chacun de leur pas est susceptible de ruiner les chances de reproduction d'espèces protégées. Cela concerne également les tortues marines sur quelques plages méditerranéennes et surtout en Outremer.

Les attitudes à adopter pour limiter son impact sur la faune sauvage :

- vérifier que l'accès au site est bien autorisé
- rester sur les sentiers balisés
- tenir strictement les chiens en laisse
- s'abstenir de fréquenter les hauts de plage, les dunes de sable ou végétalisées en arrière du littoral
- éviter les zones identifiées avec une signalétique propre à l'opération
- s'éloigner immédiatement à la vue d'un oiseau posé au sol
- bannir l'utilisation d'engins motorisés (quads, motos)
- ramasser les déchets

Pour rappel, le ramassage, la détention et la destruction d'espèces protégées sont des délits réprimés au titre du Code de l'environnement. Les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Le repérage des nids, le balisage pour les isoler, les opérations de surveillance et la sensibilisation des usagers permettent chaque année l'envol de poussins qui ne survivraient pas sans l'intervention des équipes de spécialistes. Une étude réalisée en 2022 sur 684 nids de Gravelot à collier interrompu a ainsi montré que la protection des nids permettait de doubler leur succès de reproduction.

Contacts presse :

Rivages de France :

Florian Geffroy / 06 36 96 86 84
contact@rivagesdefrance.org